



Communiqué de presse

8 septembre 2022

Décisions de politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs a décidé, ce jour, d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 75 points de base. Cette mesure importante anticipe la transition du niveau actuellement très accommodant des taux directeurs vers des niveaux qui assureront un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme de la BCE. Sur la base de son évaluation actuelle, le Conseil des gouverneurs prévoit de continuer à augmenter les taux d'intérêt au cours de ses prochaines réunions afin de freiner la demande et d'éviter le risque d'un glissement à la hausse persistant des anticipations d'inflation. Le Conseil des gouverneurs réévaluera régulièrement sa trajectoire monétaire à l'aune des informations disponibles et de l'évolution des perspectives d'inflation. Ses futures décisions relatives aux taux directeurs resteront dépendantes des données et continueront d'être prises réunion par réunion.

Le Conseil des gouverneurs a pris la décision de ce jour, et prévoit de continuer à relever les taux d'intérêt directeurs, parce que l'inflation reste beaucoup trop forte et qu'elle devrait demeurer supérieure à l'objectif pendant une période prolongée. Selon l'estimation rapide d'Eurostat, l'inflation a atteint 9,1 % en août. L'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, les pressions sur la demande dans certains secteurs sous l'effet de la réouverture de l'économie et les goulets d'étranglement du côté de l'offre continuent d'alimenter l'inflation. Les tensions sur les prix se sont encore amplifiées, et généralisées dans l'économie, et l'inflation pourrait encore s'accélérer à court terme. L'inflation ralentira, à mesure que ses moteurs actuels s'estomperont et que la normalisation de la politique monétaire produira ses effets sur l'économie et dans les mécanismes de fixation des prix. Pour la période à venir, les services de la BCE ont significativement révisé en hausse leurs projections d'inflation, l'augmentation des prix devant désormais s'établir, en moyenne, à 8,1 % en 2022, 5,5 % en 2023 et 2,3 % en 2024.

Après un rebond au premier semestre 2022, les données récentes signalent un ralentissement substantiel de la croissance économique dans la zone euro, et l'économie devrait observer une phase de stagnation en fin d'année et au premier trimestre 2023. Les prix très élevés de l'énergie entament le pouvoir d'achat des revenus des consommateurs et, même si les goulets d'étranglement au niveau

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

de l'offre se réduisent, ils continuent de contraindre l'activité économique. En outre, l'environnement géopolitique néfaste, avec en particulier l'agression injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, pèse sur la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. Ces perspectives se reflètent dans les dernières projections de nos services relatives à la croissance économique, qui ont été nettement révisées à la baisse pour le reste de l'année et pour toute l'année 2023. L'économie devrait désormais, selon ces projections, croître de 3,1 % en 2022, 0,9 % en 2023 et 1,9 % en 2024.

Les vulnérabilités durables causées par la pandémie posent toujours un risque pour la bonne transmission de la politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs continuera par conséquent de faire preuve de flexibilité dans le réinvestissement des remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP), afin de contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission.

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 75 points de base. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 1,25 %, 1,50 % et 0,75 % à compter du 14 septembre 2022.

Le taux de la facilité de dépôt ayant été porté à un niveau supérieur à zéro, le système à deux paliers pour la rémunération des excédents de réserve n'est plus nécessaire. Le Conseil des gouverneurs a donc décidé ce jour de suspendre le système à deux paliers en fixant le multiplicateur à zéro.

Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Le Conseil des gouverneurs entend poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme d'achats de actifs (*asset purchase programme*, APP) pendant une période prolongée après la date à laquelle il a commencé à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir les conditions d'une liquidité abondante et une orientation appropriée de la politique monétaire.

S'agissant du PEPP, le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme au moins jusqu'à la fin

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

de 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

Les remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille PEEP sont réinvestis de façon flexible afin de contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

Opérations de refinancement

Le Conseil des gouverneurs continuera de surveiller les conditions de financement bancaire et de faire en sorte que l'arrivée à échéance des opérations effectuées dans le cadre de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) n'entrave pas la transmission harmonieuse de sa politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs évaluera en outre régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. L'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro, ce qui permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

Veuillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu